

24

YAYA Tadjidini, prisonnier politique gréviste de la faim, torturé pendant 9 mois et arbitrairement détenu depuis 6 ans



É à Kedjikandjo, dans la Préfecture de Tchaoudjo, le 29 juillet 1974 (51 ans en 2025), marié à 2 femmes et père de 7 enfants, cultivateur, YAYA Tadjidini a été arbitrairement arrêté dans l’Affaire « Tigre Révolution » au quartier Agoè-Allainka, à Lomé, le 26 janvier 2020.

Militant politique très engagé du PNP, YAYA Tadjidini est présent à chaque marche pacifique se tenant à Sokodé mais, depuis quelque temps, son activisme politique est mal vu par le chef de son village de Kedjikandjo qui, de toute évidence proche du parti au pouvoir, l'a vendu aux forces de l'ordre au moment où une féroce répression a été déchaînée contre le PNP surtout dans la Région centrale. Il en a la conviction parce que ce chef, qui n'a jamais cessé de le menacer, l'a fait convoquer un jour chez les autorités locales au motif que c'est lui qui est l'opposant le plus en vue du village.

Un autre jour, alors qu'il est parti au champ, une très forte pluie l'y a retenu, l'empêchant de rentrer à son domicile. Après avoir dormi au champ cette nuit-là, il rentre le lendemain matin à son domicile où tout le monde a commencé à lui raconter comment, dans la nuit, des militaires sont venus le chercher avec leur voiture jeep. Tous s'empressent alors de lui dire qu'il n'a qu'à s'enfuir pour aller rester au champ.

Ayant refusé de suivre cette recommandation empressée, il fait semblant rester à la maison tout en se demandant quel endroit il pourrait bien trouver pour se cacher.

Finalement, vers 17H, comme tout est calme au village, lui vient l'idée de monter pour se cacher bien haut dans un grand arbre d'où il peut voir parfaitement tout ce qui se passe dans sa maison sans être vu. C'est de cette posi-

tion stratégique que, dans la nuit profonde, il voit bien les militaires arriver, rentrer dans sa maison, fouiller sa chambre où ils n'ont rien trouvé qui puisse le compromettre, vu qu'il n'est qu'un simple militant d'un parti politique. Après leur départ, il descend de son poste d'observation, prend sa moto et fuit pour aller se cacher au Bénin en laissant derrière lui tous ses enfants et ses deux femmes.

Ayant quitté Sokodé le 16 octobre 2017 pour se réfugier au Bénin, il apprend dans la localité où il a trouvé refuge que, jusque-là aussi, le chef de son village de Kedjikandjo a envoyé des gens à sa recherche et, se sentant menacé, il part encore beaucoup plus loin, là où personne ne le connaît et va même jusqu'à couper tout contact avec sa propre famille.

Malgré tout cela, il n'a pas abandonné son parti, le PNP, avec lequel il a gardé le contact à travers les groupes Whatsapp qui lui permettent d'avoir les informations sur les activités en cours.

Un jour, il apprend qu'un appel a été lancé pour l'organisation d'une marche pacifique à Lomé, la capitale togolaise, et il reprend contact avec des camarades de parti avec qui il décide de quitter le Bénin pour rentrer y prendre part.

A leur arrivée à Lomé, ils sont hébergés dans une maison du quartier Agoè-Allainka où ils sont en train de dormir lorsque des militaires, portant des armes de gros calibres, tous cagoulés de noir pour certains, visages fermés pour d'autres, débarquent dans la nuit tardive. Avec une rare brutalité, ils défoncent les portes et se mettent à bastonner tout le monde avec des bâtons, gourdins, barres de fer et chaînes.



Puis, ils les arrêtent, les attachent par les mains dans le dos ainsi que par les pieds et les enlèvent, les jetant dans leurs camions qui prennent la direction du Camp GIPN d'Agoè-Logopé.

Là, on leur fait subir de sévères tortures et YAYA Tadji-dini est attaché par les pieds en l'air, mains en bas puis les agents se mettent tout autour de lui pour le tabasser sur tout le corps en lui disant ainsi qu'à ses autres camarades qu'ils vont mourir comme des chiens. Puis, après que sa tête grièvement blessée et ensanglantée ait été méticuleusement tondue, ils y mettent du piment lui arrachant des douleurs atroces. Toutes choses qui font que, jusqu'à présent, il souffre énormément de la tête ainsi que des yeux.

Le 5 février 2020, il est conduit à la Justice où, présenté au Procureur de la République et au Juge d'instruction,

ceux-ci, après l'avoir auditionné, décident de l'inculper pour « *Atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et troubles aggravés à l'ordre public* » et de le placer sous mandat de dépôt à la Prison civile de Lomé où, toujours détenu, il aura bouclé 6 ans de détention arbitraire sans jugement, ni condamnation au 26 janvier 2026.

Parce qu'il a été arbitrairement et injustement arrêté, détenu, sauvagement torturé et a subi des traitements cruels, inhumains et dégradants pendant sa détention, YAYA Tadjidini, qui a rejoint le mouvement de grève de la faim lancé par ses codétenus le 8 novembre 2025 pour dénoncer leur injuste situation, doit être libéré immédiatement et sans condition comme le prescrivent le Code pénal togolais et les instruments internationaux ratifiés par l'Etat togolais.

